



CHARTRE ETHIQUE DE L'ENTREPRISE

L'adoption d'une charte éthique pose les valeurs fondamentales de l'institution et de ses Partenaires & Associés. Elle sert à réguler les diverses relations et obligations professionnelles avec ses clients et ses fournisseurs.

1. Pouvoir garder la possibilité de refuser certains mandats.
2. Préciser les règles de confidentialité et les autres permissions et protections.
3. Considérer la personne ou le groupe dans lequel j'interviens comme faisant partie d'un système global et privilégier l'intérêt du collectif ou de l'institutionnel.
4. Informer le client lorsque des problèmes soulevés par l'intervention sortent du champ de compétences et lui recommander d'autres professionnels.
5. Disposer en qualité de coach d'un lieu de supervision et y avoir recours lorsque la problématique du client renvoie à mes propres difficultés.
6. Refuser d'aider le client à agir en dehors du cadre légal du pays et dans une situation où le respect de la personne n'est pas garanti.
7. Laisser au client la responsabilité de ses décisions opérationnelles.
8. M'informer et me former aux nouvelles technologies dans mes domaines d'intervention.
9. Connaître suffisamment le métier du client pour comprendre ses aspects fonctionnels.
10. Informer le client sur cette charte d'entreprise, la lui présenter et s'engager à la respecter.